

2021 01 27

COMMUNE D'ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : Le 21 janvier 2021

Nombre de conseillers présents :

Etaient présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Karl Pommeraud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Etaient excusés : Jean-François Eyermann,

Etaient absents : 0

Procurations : Maud Auché vote pour Jean-François Eyermann,

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin,

Le **27 janvier**, à **19h15** en la **salle du conseil municipal**,

se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien VERRAT, Maire**,

OBJET : Délibération pour l'élection des adjoints pour les communes de moins de 1000 habitants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **4**, M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Quinze (15)

- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)

-suffrages exprimés : Quinze (15)

- majorité absolue : Huit (8) Ont obtenu :

- Marie-France DJERAD-PAYEN : Quinze (15) voix

- **Marie-France DJERAD-PAYEN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2021 01 27

- Election du Deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Quinze (15)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : Quinze (15)
- majorité absolue : Huit (8) Ont obtenu :
- Maud AUCHÉ : Quinze (15) voix
- **Maud AUCHÉ** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au maire.

- Election du Troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Quinze (15)
- bulletins blancs ou nuls : Un (1)
- suffrages exprimés : Quatorze (14)
- majorité absolue : Huit (8) Ont obtenu :
- Jean-Dominique DIEZ : Quatorze (14) voix
- **Jean-Dominique DIEZ** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

- Election du Quatrième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Quinze (15)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : Quinze (15)
- majorité absolue : Huit (8) Ont obtenu :
- Sylvie RODIER-ARNAUDIN : Quinze (15) voix
- **Sylvie RODIER-ARNAUDIN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjointe au maire.

- Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Suivent les signatures, Pour extrait conforme.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, le 27 janvier 2021
Fabien VERRAT, le Maire,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.